



**SECURITY COUNCIL
OFFICIAL RECORDS**

TENTH YEAR

703 rd MEETING : 13 DECEMBER 1955
 ème SÉANCE : 13 DÉCEMBRE 1955

RECEIVED

18 FEB 1957

INDEX SECTION, LIBRARY

DIXIÈME ANNÉE

**CONSEIL DE SÉCURITÉ
DOCUMENTS OFFICIELS**

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda/703)	1
Adoption of the agenda	1
Admission of new Members:	
(a) Letter dated 29 November 1954 from the Secretary-General to the President of the Security Council, transmitting the text of General Assembly resolution 817 (IX) of 23 November 1954 on the admission of new Members (S/3324);	
(b) Letter dated 8 December 1955 from the Secretary-General to the President of the Security Council, transmitting the text of the resolution adopted by the General Assembly at its 552nd plenary meeting, on 8 December 1955 (S/3467);	
(c) Letter dated 23 September 1955 from the Minister for Foreign Affairs of Spain addressed to the Secretary-General concerning the application of Spain for admission to membership in the United Nations (S/3441/Rev.1)	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/703)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Admission de nouveaux Membres :	
a) Lettre, en date du 29 novembre 1954, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité et transmettant le texte de la résolution 817 (IX) de l'Assemblée générale, en date du 23 novembre 1954, relative à l'admission de nouveaux Membres (S/3324) ;	
b) Lettre, en date du 8 décembre 1955, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité et transmettant le texte de la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa 552 ^e séance plénière, le 8 décembre 1955 (S/3467 et Corr.1) ;	
c) Lettre, en date du 23 septembre 1955, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères d'Espagne au sujet de la demande d'admission de l'Espagne à l'Organisation des Nations Unies (S/3441)	1

0 0 V 1 9 1 1 9 1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

* * *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de Sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'un cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

SEVEN HUNDRED AND THIRD MEETING

Held in New York, on Tuesday, 13 December 1955, at 10.30 a.m.

SEPT CENT TROISIÈME SÉANCE

Tenue à New-York, le mardi 13 décembre 1955, à 10 h. 30

President: Sir Leslie MUNRO (New Zealand).

Present: The representatives of the following countries: Belgium, Brazil, China, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/703)

1. Adoption of the agenda.
2. Admission of new Members:
 - (a) Letter dated 29 November 1954 from the Secretary-General to the President of the Security Council, transmitting the text of General Assembly resolution 817 (IX) of 23 November 1954 on the admission of new Members;
 - (b) Letter dated 8 December 1955 from the Secretary-General to the President of the Security Council, transmitting the text of the resolution adopted by the General Assembly at its 552nd plenary meeting on 8 December 1955;
 - (c) Letter dated 23 September 1955 from the Minister for Foreign Affairs of Spain addressed to the Secretary-General concerning the application of Spain for admission to membership in the United Nations.

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Admission of new Members:

- (a) Letter dated 29 November 1954 from the Secretary-General to the President of the Security Council, transmitting the text of General Assembly resolution 817 (IX) of 23 November 1954 on the admission of new Members (S/3324);
- (b) Letter dated 8 December 1955 from the Secretary-General to the President of the Security Council, transmitting the text of the resolution adopted by the General Assembly at its 552nd plenary meeting, on 8 December 1955 (S/3467);
- (c) Letter dated 23 September 1955 from the Minister for Foreign Affairs of Spain addressed to the Secretary-General concerning the application of Spain for admission to membership in the United Nations (S/3441/Rev.1).

Président : Sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande)

Présents : Les représentants des pays suivants : Belgique, Brésil, Chine, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/703)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres :
 - a) Lettre, en date du 29 novembre 1954, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité et transmettant le texte de la résolution 817 (IX) de l'Assemblée générale, en date du 23 novembre 1954, relative à l'admission de nouveaux Membres ;
 - b) Lettre, en date du 8 décembre 1955, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité et transmettant le texte de la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa 552^e séance plénière, le 8 décembre 1955 ;
 - c) Lettre, en date du 23 septembre 1955, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères d'Espagne au sujet de la demande d'admission de l'Espagne à l'Organisation des Nations Unies.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Admission de nouveaux Membres :

- a) Lettre, en date du 29 novembre 1954, adressée par le Secrétaire Général au Président du Conseil de sécurité et transmettant le texte de la résolution 817 (IX) de l'Assemblée générale, en date du 23 novembre 1954, relative à l'admission de nouveaux Membres (S/3324) ;
- b) Lettre, en date du 8 décembre 1955, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité et transmettant le texte de la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa 552^e séance plénière, le 8 décembre 1955 (S/3467 et Corr. 1) ;
- c) Lettre, en date du 23 septembre 1955, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères d'Espagne au sujet de la demande d'admission de l'Espagne à l'Organisation des Nations Unies (S/3441).

1. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): At the 701st meeting of the Security Council, the Soviet delegation submitted a proposal [S/3483] to the effect that the Council should decide on a definite procedure for the consideration in the Council of the applications for admission to the United Nations of the eighteen States referred to in the General Assembly resolution of 8 December 1955 [A/RES/357].¹ Our proposal provided that the Security Council and the General Assembly should consider the application of each country separately and that the Security Council should not proceed to consider the next application until the General Assembly had concluded its consideration of the preceding one.

2. The Soviet delegation considers that such a procedure is normal and in full conformity with the rules of procedure as well as with established practice. We maintain our view that this is the proper procedure and we would prefer this procedure to be adopted.

3. At the same time, the Soviet delegation cannot disregard the fact that another procedure has been proposed in the Security Council, namely, the procedure proposed in the draft resolution submitted by Brazil and New Zealand [S/3502]. The Soviet delegation notes that this procedure has been supported by many members of the Security Council, and we give due weight to this opinion of many members of the Security Council.

4. The draft resolution submitted by Brazil and New Zealand provides for a single recommendation from the Security Council to the General Assembly on the admission of the eighteen States. It is the understanding of the Soviet delegation that this draft resolution represents a single entity, a single recommendation, which is to be considered by the General Assembly in that sense. We understand the draft resolution to mean that, if the Assembly amends the recommendation in any way, the Council's recommendation would be amended accordingly, because it would lose its meaning as an entity and as a single recommendation, and would consequently have to be referred back to the Council for reconsideration.

5. That is our interpretation of the draft resolution submitted by Brazil and New Zealand.

6. In view of these considerations, the Soviet delegation will not insist that priority should be given to the procedure it has proposed.

7. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): I should like, at this stage, if I may, to explain my delegation's views on the individual applicants before us. I need not rehearse again the criteria for qualification for admission to membership of the United Nations which I discussed in my intervention at the 701st meeting of the Council, on 10 December. In saying what I am

¹ The text of this resolution was communicated to the Security Council in a letter from the Secretary-General (S/3467); it is also reproduced in the *Official Records of the General Assembly, Tenth Session, Supplement No. 19*, as resolution 918 (X).

1. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: A la 701^e séance du Conseil de sécurité, la délégation de l'Union soviétique a proposé au Conseil [S/3483] d'adopter une certaine procédure pour l'examen au Conseil des demandes d'admission des 18 Etats visés dans le résolution de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 1955 [A/RES/357].¹ D'après notre proposition, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale devaient tous deux examiner séparément les demandes d'admission de chaque pays, étant entendu que le Conseil de sécurité n'aborderait l'examen de chaque nouvelle demande qu'après que l'Assemblée générale aurait terminé l'examen de la demande précédente.

2. La délégation de l'Union soviétique estime qu'une procédure de ce genre est normale et entièrement conforme au règlement intérieur comme à la pratique établie. Nous sommes toujours d'avis que cette procédure est celle qui convient, et la délégation de l'Union soviétique lui donne la préférence.

3. Cependant, la délégation de l'URSS doit tenir compte du fait qu'une autre procédure a été proposée au Conseil, celle qui est exposée dans le projet de résolution du Brésil et de la Nouvelle-Zélande [S/3502]. Elle n'ignore pas non plus que cette procédure a recueilli l'appui d'un grand nombre de membres du Conseil de sécurité. Nous tenons compte de cette opinion.

4. Le projet de résolution du Brésil et de la Nouvelle-Zélande prévoit que le Conseil de sécurité adoptera une seule recommandation sur l'admission des 18 pays et que cette recommandation sera soumise à l'examen de l'Assemblée générale. La délégation de l'Union soviétique considère que ce projet de résolution constitue un tout, une recommandation unique que l'Assemblée générale doit examiner dans le même esprit. Nous interprétons ce projet de résolution comme voulant dire que si l'Assemblée générale y apporte des modifications, la recommandation du Conseil de sécurité s'en trouvera elle-même modifiée, elle perdra ainsi sa signification, c'est-à-dire sa qualité de former un tout, une recommandation unique, et elle devra être renvoyée au Conseil de sécurité pour un nouvel examen.

5. Tel est le sens que nous donnons au projet de résolution du Brésil et de la Nouvelle-Zélande.

6. Dans ces conditions, la délégation de l'Union soviétique n'insistera pas pour que la procédure qu'elle a proposée reçoive la priorité.

7. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*]: A ce stade de nos débats, je voudrais, avec votre permission, exposer les vues de ma délégation sur chacune des demandes d'admission dont nous sommes saisis. Je n'ai pas besoin de rappeler les conditions que doivent remplir les candidats pour être admis dans l'Organisation des Nations Unies, car je les ai examinées

¹ Le texte de cette résolution a été transmis au Conseil de sécurité par une lettre du Secrétaire général (S/3467 et Corr. 1); il figure également dans les *Documents Officiels de l'Assemblée générale, dixième session, Supplément n° 19*, en tant que résolution 918 (X).

about to say, I have very much in mind the need to comply with the provisions of the Charter and the advisory opinion of the International Court of Justice in regard to the admission of new Members to the United Nations.²

8. We have reservations about the qualifications of some of the eighteen applicants. But, as I explained on 10 December, whatever our individual views may be, we consider that it is only right for each of us in determining our attitude to take into account the views of others, and especially of the United Nations as a whole. We do not conceal that our attitude has been influenced by the great weight of opinion in favour of breaking the dead-lock. We are as anxious as anyone to break the dead-lock, and, in the belief that other delegations around this table and in the Assembly are prepared to do likewise, we are prepared to stretch tolerance to the utmost limit in judging the qualifications of certain of the eighteen applicants.

9. Twelve of the applications before us have for long been supported by Her Majesty's Government in the United Kingdom. They are beyond any shadow of doubt fully qualified for membership. Six of these countries are in Asia, and among them is, of course, our trusted friend and fellow member of the Commonwealth, Ceylon. We shall count it a great advantage that these Asian countries, especially Ceylon, can join us in the United Nations. Asia has not had its full representation here. We trust that this deficiency will now be remedied.

10. Among the applicants there are seven European countries—six old applicants and one new one. We support all these candidates, and we believe that the United Nations will gain great benefit from their participation in our work.

11. I come now to the five Soviet candidates for which in the past the United Kingdom delegation has felt unable to vote. It is about these countries that my Government has certain reservations, especially about two of them.

12. I should like to make it clear that the fact that we are now prepared to vote in favour of each of these five candidates must not be taken as in any way implying approval of their past actions and attitudes. Our readiness to vote in favour of them is in some sense an act of faith in their disposition to comply in the future with the obligations which they will be assuming under the Charter when they are admitted to the United Nations.

13. The two countries about which we have particular reservations are Outer Mongolia and Albania.

14. Our reservations about Outer Mongolia arise primarily from the fact that we have had difficulty in satisfying ourselves that Outer Mongolia is a sovereign

² *Admission of a State to the United Nations (Charter, Art. 4), Advisory Opinion: I.C.J. Reports 1948, p. 57.*

à la 701^e séance du Conseil, le 10 décembre. En faisant la déclaration qui va suivre, je songe avant tout à la nécessité de nous conformer aux dispositions de la Charte et à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice touchant l'admission de nouveaux Membres dans l'Organisation des Nations Unies.²

8. Nous avons certaines réserves quant aux titres de certains des 18 Etats candidats. Mais, comme je l'ai exposé le 10 décembre, quelle que soit notre opinion individuelle, nous estimons qu'il est bon que chacun de nous tienne compte, pour déterminer son attitude, de l'opinion des autres et particulièrement de l'opinion de l'Organisation dans son ensemble. Nous ne cacherons pas que notre attitude a été influencée par le mouvement d'opinion qui réclame que nous sortions enfin de l'impasse. Autant que personne nous souhaitons sortir de l'impasse et, persuadés que les autres délégations qui siègent au Conseil et à l'Assemblée sont disposées à agir de même, nous sommes prêts à pousser la tolérance jusqu'à l'extrême limite en jugeant des titres de certains des 18 candidats.

9. Le Gouvernement britannique s'est depuis longtemps prononcé en faveur de 12 des demandes d'admission dont nous sommes saisis. Ces 12 pays remplissent, sans l'ombre d'un doute, les conditions requises pour être admis. Six de ces pays se trouvent en Asie, et il y a parmi eux, bien entendu, notre vieille amie et notre associée dans le Commonwealth, Ceylan. Il est bon, à notre avis, que ces pays d'Asie, et notamment Ceylan, puissent se joindre à nous. L'Asie n'est pas pleinement représentée ici. Nous comptons bien que ce défaut va maintenant être corrigé.

10. Parmi les Etats candidats se trouvent sept pays européens, six anciens candidats et un nouveau. Nous appuyons toutes ces candidatures, et nous croyons que les Nations Unies retireront de grands avantages de leur participation à nos travaux.

11. J'en viens maintenant aux cinq candidatures appuyées par l'Union soviétique et pour lesquelles, dans le passé, la délégation du Royaume-Uni ne s'est pas jugée en mesure de voter. Ce sont ces pays, et surtout deux d'entre eux, qui inspirent certains réserves à mon gouvernement.

12. Je tiens à préciser que, si nous sommes maintenant prêts à voter pour chacun de ces cinq candidats, cela n'implique en aucune manière que nous approuvions leurs positions ou leurs actes passés. En acceptant aujourd'hui de voter pour eux, nous faisons en quelque sorte un acte de foi dans leur intention de remplir à l'avenir les obligations qu'ils assumeront en vertu de la Charte, lorsqu'ils seront admis comme Membres de l'Organisation des Nations Unies.

13. Les deux pays qui motivent de notre part des réserves particulières sont la Mongolie extérieure et l'Albanie.

14. Nos réserves touchant la Mongolie extérieure viennent principalement du fait que nous avons éprouvé de la difficulté à tenir la Mongolie extérieure pour un

² *Admission d'un Etat aux Nations Unies (Article 4 de la Charte), Avis consultatif: C.I.J., Recueil 1948, p. 57.*

and independent State, in the sense of these words as we understand them. We have never felt able to accept without question the Soviet Union's assurances on this point. But Outer Mongolia is very far away, sandwiched between China and the Soviet Union. If we have little evidence of a conclusive nature that it is independent, equally we have little evidence that it is not. Here, again, we must take into account the views of others. India, for whose political judgement we have great respect, has recognized Outer Mongolia and established diplomatic relations with it. This makes it easier for us not to press our reservations to the point of abstention, and makes it possible for us to feel justified in casting our vote in favour of that country.

15. Finally, I come to Albania. Our particular reservations about Albania arise not from our doubts about its independence but from our doubts as to whether, judged at any rate by its past actions, it should be regarded as peace-loving. I do not wish to go deeply into the history of the shocking incident which took place in 1946, involving the injury or loss of life in peace time of almost 100 officers and men of the Royal Navy. There were 51 killed and 45 injured in that incident. I must point out that, despite the award of compensation by the International Court of Justice,³ the Albanian Government has so far consistently refused to make any amends for this outrage.

16. It is not easy for us in the present circumstances to regard Albania as a peace-loving country or to vote for it. Nevertheless, nine years have passed since then. The British people are by nature tolerant and forgiving, and we do feel capable of restraining ourselves in the general interest, however strong our indignation over this one outrage, and serious as it undoubtedly was. We shall, therefore, vote for Albania. In so doing, we are making an act of faith in the future good conduct of the Albanian Government.

17. Those are the reasons why I shall vote in favour of all the eighteen candidates listed in the draft resolution submitted by Brazil and New Zealand.

18. Mr. TSIANG (China): The centre of discussion at this moment is the draft resolution placed before us by the delegations of Brazil and New Zealand. Two questions are involved. First, there is the question of priority. Secondly, there is the question of the merits of this draft resolution. Technically we can separate the two aspects. We might logically discuss the question of priority and then go on to discuss the question of merits. While it is logically and technically possible to separate the two aspects of this question, it seems to me that, after all, they are dependent one upon the other. Those who like the draft resolution would naturally concede it priority; those who dislike the draft resolution would naturally be reluctant to concede it priority.

³ *Corfu Channel case, Judgment of December 15th, 1949: I.C.J. Reports 1949, p. 244.*

Etat souverain et indépendant, au sens que nous donnons à ces mots. Nous n'avons jamais cru pouvoir accepter sans discussion les assurances que l'Union soviétique a données sur ce point. Mais la Mongolie extérieure est un pays lointain, comprimé entre la Chine et l'Union soviétique. Si les preuves qui établiraient d'une manière concluante que ce pays est indépendant sont minces, nous manquons aussi de preuves pour affirmer qu'il ne l'est pas. Sur ce point encore, nous devons prendre en considération l'opinion d'autres Etats, L'Inde, dont nous tenons en haute estime le jugement politique, a reconnu la Mongolie extérieure et établi des relations diplomatiques avec elle. Il nous est plus facile, dès lors, de ne pas maintenir nos réserves au point de nous abstenir et nous pouvons nous sentir justifiés à voter pour ce pays.

15. J'en viens finalement à l'Albanie. Si nous devons faire une réserve particulière à l'endroit de l'Albanie, ce n'est pas que nous doutions de son indépendance mais c'est que nous doutons, à en juger du moins par la conduite passée de ce pays, que l'Albanie doive être considérée comme un pays pacifique. Je ne veux pas m'appesantir sur l'incident révoltant qui, en 1946, en temps de paix, a fait perdre à la Marine royale une centaine d'officiers ou d'hommes, dont 51 tués et 45 blessés. Je dois faire observer qu'en dépit de l'Arrêt de la Cour internationale de Justice³ qui a accordé réparation au Royaume-Uni, le Gouvernement de l'Albanie a persisté jusqu'ici dans son refus de réparer, si peu que ce soit, les dommages causés par cet attentat.

16. Il ne nous est pas facile, dans ces conditions, de considérer l'Albanie comme un pays pacifique ni de voter pour son admission. Mais neuf ans se sont écoulés depuis l'incident dont j'ai parlé. Le peuple britannique est par nature tolérant et indulgent et nous croyons pouvoir user de modération dans l'intérêt général, si forte qu'ait été notre indignation devant cet attentat et si grave qu'il ait été, sans aucun doute. Nous voterons donc pour l'admission de l'Albanie. Notre vote sera un acte de foi dans la bonne conduite future du Gouvernement albanais.

17. Telles sont les raisons pour lesquelles je voterai en faveur des 18 candidats énumérés dans le projet de résolution du Brésil et de la Nouvelle-Zélande.

18. M. TSIANG (Chine) [*traduit de l'anglais*] : La discussion porte actuellement sur le projet de résolution déposé par les délégations du Brésil et de la Nouvelle-Zélande. Ce projet soulève deux questions: une question de priorité et une question de fond. Du point de vue de la procédure, il est possible de séparer ces deux aspects. Logiquement, nous pourrions commencer par discuter la question de priorité pour passer ensuite à la question de fond. Bien que cette séparation soit possible ou logique et en procédure, il me semble néanmoins qu'après tout ces deux aspects de la question sont interdépendants. Ceux qui sont en faveur du projet de résolution seront naturellement disposés à lui accorder la priorité; ceux qui y sont opposés refuseront évidemment de faire cette concession.

³ *Affaire du détroit de Corfou, Arrêt du 15 décembre 1949: C.I.J., Recueil 1949, p. 244.*

19. In order to save the time of the Council, I will in one statement touch upon both aspects of this problem, namely, priority and merit. I would, first of all, put before the Council my evaluation of the text of this draft resolution.

20. The first paragraph of this draft resolution notes the resolution of the General Assembly adopted on 8 December 1955. I am convinced that this paragraph does not imply either approval or disapproval of the General Assembly's resolution; it simply registers a fact, and it is in the usual style of resolutions of the Security Council or other bodies of the United Nations. This paragraph is unimportant; while I cannot support it, I raise no objections to it.

21. I now come to the second paragraph. As interpreted by the sponsors, I understand that this paragraph provides for a separate vote on each of the eighteen applicants. This is a distinct progress in the discussion of the subject. With this interpretation, this part of the draft resolution manages to keep within the letter of the law—that is, the letter of the Charter. I wish to thank the sponsors of the draft resolution for making this concession to the Charter of the United Nations.

22. This second paragraph lists the eighteen applicants. I note, first of all, that the list does not include Korea and Viet-Nam. I have submitted a series of draft resolutions [S/3468 to S/3480] which include Korea and Viet-Nam; draft resolutions S/3471 and S/3472 cover Korea and Viet-Nam respectively. Does this paragraph mean that my draft resolutions on Korea and Viet-Nam will not be considered and voted upon, or does it mean that, if the Council gives priority to the joint draft resolution, those draft resolutions would be voted on only after the eighteen applicants on the list have been voted on?

23. If this paragraph is interpreted to mean that my two draft resolutions on Korea and Viet-Nam are not to be voted upon at all, then I cannot support this paragraph from that viewpoint. I should like to make it clear that I insist that the Council consider the applications of Korea and Viet-Nam and vote on those two draft resolutions.

24. In the second place, this list has followed the order of application. It is the order that the Soviet delegation has always stood for. It begins with Albania and the so-called Mongolian People's Republic, and ends with Spain. So far as the order of this list is concerned, I am sure that it will also be the order of voting when we come to the separate votes.

25. In this respect, this draft resolution is again a total surrender to the contention of the Soviet Union. There is no compromise, there is no consideration of other viewpoints. The Soviet Union tells us that we must vote on these applicants in that order, and the draft resolution says: Let us vote on the applications in that order. This list, of course, is the list of eighteen. The Soviet Union stand is: eighteen or none. According to the speeches here on 10 December

19. Pour faire gagner du temps, je traiterai, dans mon intervention, des deux aspects du problème, à savoir la priorité et le fond. Je voudrais avant tout dire au Conseil ce que je pense du texte du projet de résolution.

20. Dans son premier paragraphe, ce texte prend note de la résolution que l'Assemblée a adopté le 8 décembre 1955. Je suis convaincu que ce paragraphe n'implique ni approbation ni désapprobation de la résolution de l'Assemblée générale; il constate simplement un fait, en employant la formule habituelle des résolutions du Conseil de sécurité ou d'autres organes des Nations Unies. Ce paragraphe est sans importance; sans pouvoir l'appuyer, je ne m'y opposerai point.

21. Je passe au deuxième paragraphe. D'après l'interprétation que les auteurs du projet lui ont donnée, je dois comprendre qu'il y aura un vote distinct sur chacun des 18 Etats candidats. C'est là un progrès notable dans la discussion de cette question. Ainsi interprétée, cette partie du projet de résolution réussit à respecter la lettre de la loi, en l'occurrence, la lettre de la Charte. Je tiens à remercier les auteurs du projet de résolution d'avoir fait cette concession à la Charte des Nations Unies.

22. Le deuxième paragraphe contient une liste des 18 Etats candidats. Je constate, tout d'abord, que cette liste ne comprend ni la Corée, ni le Viet-Nam. De mon côté, j'ai présenté une série de projets de résolution [S/3468 à S/3480] qui comprennent la Corée et le Viet-Nam; il s'agit de nos projets S/3471 et S/3472, respectivement. Faut-il conclure de ce paragraphe que mes projets de résolution relatifs à la Corée et au Viet-Nam ne seront ni examinés, ni mis aux voix, ou veut-on dire que, si le Conseil donne la priorité au projet de résolution commun, mes projets de résolution ne seront mis aux voix qu'après le vote sur les 18 Etats qui figurent sur la liste?

23. Si le deuxième paragraphe du projet de résolution commun est interprété comme voulant dire que mes deux projets de résolution relatifs à la Corée et au Viet-Nam ne seront pas du tout mis aux voix, je ne saurais lui donner mon appui. Je tiens à dire nettement que j'insiste pour que le Conseil examine les demandes de la Corée et du Viet-Nam et pour qu'il vote sur ces deux projets de résolution.

24. En second lieu, cette liste a été établie d'après l'ordre chronologique des demandes. C'est l'ordre qui a toujours été préconisé par la délégation de l'Union soviétique. La liste commence par l'Albanie, la soi-disant République populaire de Mongolie, et se termine par l'Espagne. L'ordre adopté dans cette liste sera suivi, j'en suis sûr, lorsque chacune des demandes sera mise aux voix.

25. A cet égard, ce projet de résolution constitue, ici encore, une capitulation devant les prétentions de l'Union soviétique. Il ne s'agit pas d'une transaction, on ne tient aucun compte des vues divergentes. L'Union soviétique nous enjoint de voter sur ces candidats dans un certain ordre, et le projet de résolution dit: votons sur ces candidats dans cet ordre. Cette liste est, bien entendu, celle des 18 Etats. La position de l'Union soviétique est la suivante: ou tous les 18 ou aucun. D'après les

[701st and 702nd meetings], I understand that the sponsors and the supporters of this draft resolution answer: yes, all eighteen. Therefore, in the substance of this matter, the sponsors and the supporters have again made a total surrender to the dictates of the Soviet Union. There is no compromise, there is no consideration of the viewpoint of the other delegations; that is the nature of this paragraph. In procedure and in substance, this paragraph turns the United Nations into a rubber stamp of the Soviet Union.

26. The final paragraph of this draft resolution is not clear. It appears to me to be a legalization and formalization of the package deal, which everybody has admitted is contrary to the Charter and to the advisory opinion of the International Court of Justice. This would be especially so if the Security Council were to accept the interpretation which the representative of the Soviet Union has just placed on that paragraph. According to his opinion, even the General Assembly would be bound to accept it as a package. The General Assembly would not be allowed to open the package to see what was in it.

27. In fact, if we were to follow the Charter and the rules of procedure, this final paragraph would not be necessary at all. The second paragraph should be changed into the main operative paragraph of the draft resolution. If the draft resolution could be changed in that way, it certainly would be much improved.

28. For these reasons, my delegation cannot support priority for this draft resolution.

29. I wish now to present to the Security Council my views on the larger issues involved. In confining our attention to phrases and paragraphs of a draft resolution, we often lose sight of the wood for the trees. I ask the Council now to look at this draft resolution from a distance, and to see its real significance.

30. At our 701st meeting, the representative of the United Kingdom told us: "My Government has never thought of the United Nations as an association of like-minded States, such as an alliance or a coalition."

31. My delegation's reaction to that statement is partial agreement and partial disagreement. My answer to that statement would be both "yes" and "no". Of course the United Nations cannot enforce uniformity of political, social and economic systems. Of course we must learn to tolerate variety—variety both of systems and of policies. For example, I would readily concede that the United States would remain a Member of the United Nations in good standing whether it adopted flexible supports of agricultural farm prices or rigid supports of agricultural farm prices. I would say the same thing for the United Kingdom—whether the United Kingdom nationalizes or denationalizes the coal mines. I would say the same thing for France—whether Mr. Faure or Mr. Mendès-France

discours qui ont été prononcés au Conseil le 10 décembre [701^e et 702^e séances], je crois comprendre que les auteurs du projet de résolution et ceux qui l'appuient répondent: va pour les 18. Ainsi, sur le fond de la question, les auteurs et les partisans du projet de résolution capitulent devant le diktat de l'Union soviétique. Ce n'est pas un compromis; les points de vue des autres délégations ne sont pas pris en considération: tel est le sens de ce paragraphe. Quant à la procédure et quant au fond, ce paragraphe demande aux Nations Unies d'entériner purement et simplement les vues de l'Union soviétique.

26. Le dernier paragraphe du projet de résolution n'est pas clair. Il me paraît consacrer et légaliser l'admission en bloc, ce marchandage qui, tous l'ont admis, est contraire à la Charte et à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Ce serait particulièrement le cas si le Conseil de sécurité acceptait l'interprétation qui vient d'être donnée à ce paragraphe par le représentant de l'Union soviétique. D'après lui, l'Assemblée générale elle-même serait tenue de l'accepter comme un paquet clos. L'Assemblée générale ne serait pas autorisée à ouvrir le paquet pour voir ce qu'il contient.

27. En fait, si nous nous en tenions à la Charte et au règlement intérieur, ce dernier paragraphe ne serait pas nécessaire du tout. Le deuxième paragraphe constituerait alors l'alinéa principal du dispositif du projet de résolution. Si ce projet pouvait être ainsi modifié, il y gagnerait grandement.

28. Pour les raisons que je viens d'indiquer, ma délégation ne peut accepter la priorité pour ce projet de résolution.

29. Je voudrais maintenant exposer au Conseil mes vues sur les grandes questions qui sont en jeu. En nous bornant à considérer les phrases et les paragraphes d'un projet de résolution, nous perdons parfois de vue l'ensemble, parce que les arbres nous cachent la forêt. Je demande maintenant au Conseil de regarder le projet de résolution avec un certain recul et d'en voir la signification réelle.

30. A la 701^e séance, le représentant du Royaume-Uni a dit: « Mon gouvernement n'a jamais considéré l'Organisation des Nations Unies comme une association d'Etats aux vues identiques, comme le serait une alliance ou une coalition. »

31. Cette déclaration, ma délégation l'approuve en partie et la désapprouve en partie. S'il ne fallait y répondre, je dirais: oui et non. Il est bien entendu que les Nations Unies ne peuvent réaliser l'uniformité des systèmes politiques, sociaux ou économiques. Il est bien entendu que nous devons apprendre à tolérer la diversité — diversité des systèmes comme des politiques. Par exemple, je suis prêt à admettre que les Etats-Unis resteront un excellent Membre de l'Organisation quelle que soit la politique qu'ils adoptent — appui souple ou appui rigide — en matière de prix agricoles. J'en dirais autant du Royaume-Uni — que ce pays nationalise les houillères ou qu'il les dénationalise. J'en dirais autant de la France — que ce soit M. Faure ou M. Mendès-France qui sorte vainqueur des prochaines

wins the next general election. That is taken for granted. As far as that is concerned, it is not only the United Nations that cannot enforce uniformity, but even the individual States cannot enforce uniformity within their own limits.

32. However, from another point of view, the United Nations must have a minimum of like-mindedness in certain aspects which are basic to the United Nations. In that connexion, any organization, if it is to be an organization at all, must have a minimum of common aims and objectives. If an organization does not have a single common standard, either with regard to procedure or objectives, it would cease to be an organization.

33. As regards the United Nations, the Charter provides for a minimum of like-mindedness. The Charter requires that we observe certain common standards and objectives. What are these? First of all, States must be peace-loving—we must all agree to that. Naturally, in the interpretation of that common standard of peace-loving, we must be charitable or, to use the phrase of Sir Pierson Dixon, we must be benevolent. That is taken for granted. Nevertheless, we cannot say that whether we are like-minded or not, whether we are peace-loving or not, it makes no difference in the United Nations. That is a proposition which I cannot concede. It is a matter of considerable importance, and we do want to have like-mindedness in being peace-loving.

34. Secondly, the Charter provides for the sovereign equality of nations. What does that phrase mean? It means that there must not be any domination of one country over another; there must be no imperialism; all nations, large and small, must be accepted as sovereign equals. That is not such a fantastic like-mindedness as some people might say. In fact, in many parts of the world, respect for sovereign equality of nations exists. Unfortunately, it is not universal. However, we have achieved that in important areas of the world.

35. Let us take, for example, western Europe. From all that I know, France respects the sovereign equality of Luxembourg; and Belgium, the Netherlands and Denmark have no fear of aggression from the United Kingdom and France. There is a community in which this Charter ideal is realized, and it can be used to serve as a model for that concept of the Charter, namely, the sovereign equality of nations.

36. We may turn to this hemisphere too. In Central America, there are ten republics, all small in size and population. They have for neighbours large States, ten times and even a hundred times their size. But again, in this hemisphere, it is commonly taken for granted that all States respect the sovereign equality of nations. I am even told that a small country like Costa Rica does not care to keep an army, which shows how much confidence the people of Costa Rica have in the concept of respect for the sovereign equality of nations. That is a fact and that fact is in conformity with the Charter.

élections générales. Tout ceci est évident. A cet égard, donc, l'uniformité ne saurait être réalisée, ni par l'Organisation des Nations Unies, ni même par les Etats agissant séparément à l'intérieur de leurs frontières.

32. Cependant, à un autre point de vue, les Nations Unies doivent avoir un minimum de vues communes sur certaines questions fondamentales. Sous cet angle, toute organisation, si elle veut survivre, doit avoir un minimum de buts et d'objectifs communs. Une organisation qui n'aurait aucune norme commune, pour régler sa procédure ou définir ses buts, cesserait d'être une organisation.

33. Dans le cas de l'Organisation des Nations Unies, c'est la Charte qui assure ce minimum de vues communes. La Charte nous impose certaines règles communes et certains buts communs. Lesquels? Tout d'abord, les Etats Membres doivent être des Etats pacifiques — nous devons tous accepter cette règle. Bien entendu, nous devons, dans l'interprétation de cette règle commune, faire preuve d'indulgence ou, pour reprendre les termes de sir Pierson Dixon, user de bienveillance. Ceci, tout le monde l'admet. Nous ne pouvons cependant pas dire qu'il importe peu à l'Organisation des Nations Unies que nous ayons ou non les mêmes vues, que nous aimions ou non la paix. C'est là une proposition que je ne puis admettre. La qualité d'être pacifique revêt une très grande importance, et nous tenons essentiellement à ce que tous les Membres soient pacifiques au même titre.

34. En second lieu, la Charte énonce le principe de l'égalité souveraine des nations. Que veut dire cette expression? Elle veut dire qu'il ne doit pas y avoir de domination d'un pays sur un autre; elle exclut l'impérialisme; toutes les nations, grandes et petites, doivent être considérées comme égales et souveraines. Une telle communauté de vues n'est pas aussi irréalisable que certains le disent. En fait, dans bien des régions du monde, l'égalité souveraine des nations est respectée. Malheureusement, elle ne l'est pas partout. Nous avons cependant réussi à faire triompher ce principe dans de vastes régions du monde.

35. Prenons, par exemple, l'Europe occidentale. Pour autant que je sache, la France respecte l'égalité souveraine du Luxembourg; la Belgique, les Pays-Bas et le Danemark ne craignent pas d'être attaqués par le Royaume-Uni ou par la France. L'Europe occidentale est une communauté de nations qui réalise cet idéal de la Charte et qui illustre fort bien ce principe, inscrit dans la Charte, de l'égalité souveraine des nations.

36. Dans cet hémisphère même, nous trouvons en Amérique centrale 10 républiques, qui toutes sont de petits Etats par la superficie et la population. Elles ont pour voisins de grands Etats, 10 fois et même 100 fois plus importants. Néanmoins, dans cet hémisphère, il est communément admis que tous les Etats respectent l'égalité souveraine des nations. On me dit même qu'un petit pays comme le Costa-Rica ne prend pas la peine d'entretenir une armée; c'est dire combien son peuple compte sur le respect du principe de l'égalité souveraine des nations. C'est là un fait, et un fait qui est conforme à la Charte.

37. When the framers of the Charter included that concept as one of the elements of our common like-mindedness, they were not dreamers or Utopians.

38. Thirdly, the Charter lays down another element of like-mindedness—that is, observance of, and respect for, human rights and fundamental freedoms. If the members of the Council will re-read the Charter, I am sure they will all be surprised at the frequency with which that phrase is mentioned in the Charter: “respect for, and observance of, human rights and fundamental freedoms.” That phrase is repeated more often than any other in the whole Charter.

39. The Charter, of course, enjoins us not to intervene in the domestic affairs of States—and it may be said that this matter of human rights and freedoms is a matter of domestic concern. With the vast experience in international relations which we have, which the world has, that matter of observance of, and respect for, human rights has both aspects: a domestic aspect and an international aspect. And, if I am not wrong, the framers of the Charter put that concept into the Charter not out of general sentimental or humanitarian reasons alone, and still less for rhetorical purposes. I contend that that phrase was put into the Charter for a very practical purpose.

40. We must remember that the San Francisco Conference was held at a time when the Second World War had not yet been finished, when all the participants in that Conference were under the shadow of the awful horror of the Second World War. If there was one influence which dominated the thought of the framers of the Charter, it was the spectre of the Second World War.

41. Now, when we look back upon the Second World War, we naturally like to ask: how did it come about? How did it happen that, in this enlightened twentieth century, the world should have been afflicted with so awful a thing as that world war? Well, let us study the history. There is one feature about it that is unmistakable: Hitler in Germany, Mussolini in Italy, and Tojo in Japan could not possibly have carried their countries and their peoples into the war without first washing the brains of their peoples, controlling their thoughts, depriving them of these basic human rights and freedoms.

42. That was the cause of war. I believe that all peoples are peace-loving. I believe that the peoples could make their will felt if they still had these fundamental human rights and freedoms. I believe that, in creating the conditions for peace in the world, nothing is so important as the observance of, and respect for, human rights.

43. From that point of view, and to that extent, this conception in the United Nations is a matter of international concern. And it must remain one of the basic elements of our like-mindedness. If we do not have like-mindedness in this respect, we may try to patch up one quarrel after another, but we will be failing to create the conditions of an enduring peace.

37. Lorsque les auteurs de la Charte ont fait de ce principe l'un des éléments de notre philosophie commune, ils n'étaient ni des rêveurs ni des utopistes.

38. En troisième lieu, la Charte prescrit des vues communes sur un point : le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Si les membres du Conseil voulaient bien relire la Charte, je suis sûr que tous seraient surpris de voir combien de fois s'y retrouvent les mots : « respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales ». Ce sont les mots le plus souvent répétés dans la Charte.

39. Certes, la Charte nous enjoint de ne pas intervenir dans les affaires intérieures des Etats, et l'on peut dire que cette question des droits de l'homme et des libertés fondamentales relève de la compétence nationale des Etats. Etant donné la vaste expérience que nous avons tous, et que le monde a comme nous, des relations internationales, la question du respect universel et effectif des droits de l'homme revêt un caractère à la fois national et international. Sauf erreur, si les auteurs de la Charte y ont inscrit cette idée, ce n'est pas pour des raisons exclusivement sentimentales ou humanitaires, et encore moins par un souci de rhétorique. Je soutiens que ces mots ont été inscrits dans la Charte à des fins très pratiques.

40. Nous devons nous rappeler que la Conférence de San-Francisco a eu lieu à une époque où la deuxième guerre mondiale n'avait pas encore pris fin et où tous les participants étaient encore sous le coup des horreurs de la deuxième guerre mondiale. Sans aucun doute, ce qui a dominé la pensée des auteurs de la Charte, c'est le spectre de la deuxième guerre mondiale.

41. Or, si nous revenons à la deuxième guerre mondiale, une question se pose tout naturellement : comment cette deuxième guerre a-t-elle pu se produire ? Comment, dans ce siècle éclairé qu'est le xx^e siècle, le monde a-t-il pu subir un mal aussi horrible que cette guerre mondiale ? Voyons l'histoire. Elle nous enseigne un fait indiscutable. Ni Hitler en Allemagne, ni Mussolini en Italie, ni Tojo au Japon n'auraient pu entraîner leur pays et leur peuple dans la guerre, sans avoir au préalable vidé les cerveaux, dominé les esprits et privé leurs sujets des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

42. Telle a été la cause de la guerre. Je suis convaincu que tous les peuples sont pacifiques. Je suis convaincu que tous les peuples pourraient imposer leur volonté s'ils jouissaient encore de ces droits et de ces libertés. Je suis convaincu que rien n'est aussi important pour la paix mondiale que le respect universel et effectif des droits de l'homme.

43. De ce point de vue, et dans cette mesure, ce principe de l'Organisation des Nations Unies est une question d'importance internationale. Et il doit constituer l'un des éléments de notre communauté de vues. S'il n'y a pas communauté de vues sur ce point, nous pouvons bien essayer de régler, tant bien que mal, une querelle après l'autre, mais nous ne réussirons pas à créer les conditions d'une paix durable.

44. We do not want uniformity, then, but we must have at least these three minimum elements of like-mindedness. If we do not have even these minimum basic elements of like-mindedness in the United Nations this Organization of ours will perish.

45. That was the situation in San Francisco in 1945. Have we progressed, have we developed, to a point where we can get along without these basic elements of like-mindedness? I think not. I think that in 1955 we must emphasize, cultivate and nourish these elements of like-mindedness more than ever. For what has happened since 1945? I think that the framers of the Charter in fact based their conceptions on the primacy of one world. In 1945, the one-world concept was not altogether a fact, but nevertheless it was part fact and part hope. The awful experience of the war and the common comradeship in arms led many people to believe that the one-world conception would grow. But actually, since 1945, the one-world concept has lost ground. That is the basic difficulty in the United Nations: we are trying to impose a one-world organization on the fact of two worlds.

46. Let us take just one aspect of the question and see how the world has changed since 1945. I have mentioned the so-called common elements of like-mindedness; I have specified them and I have emphasized the concept of the sovereign equality of nations. Since the San Francisco Conference, we have had two lines of development. On the one hand we have seen new nations born. We now have in Asia an independent Philippines, an independent India, an independent Pakistan, an independent Ceylon, an independent Burma, an independent Laos, an independent Cambodia, an independent Viet-Nam. That is a line of development in the direction of the Charter. These former colonies or protectorates today enjoy sovereign equality among the nations. That is a hopeful line of development; it is worthy of the United Nations and of those Member States that have made it possible. On the other hand, we have another line of development in the world: we see Latvia, Estonia, Lithuania, Poland, Czechoslovakia, Albania, Bulgaria, Hungary, Romania, Mongolia losing whatever sovereign independence they had. That is going in a direction against the Charter.

47. Here, then, we are faced with two lines of development: one in the direction of the Charter, for the promotion of the sovereign equality of nations, the other in a direction against the Charter, suppressing such independence as existed, creating empire over peoples. That is the dilemma. That is the central issue facing this world.

48. In the course of this session of the General Assembly, during the time we have met here, we have all been bothered about conflict regarding the Gaza strip, conflict in Cyprus, conflict in North Africa. We have had to pay some attention to the question of West Irian and to the question of South West Africa. All these questions and conflicts sink into insignificance when compared with the central conflict between one

44. Nous ne cherchons donc pas à réaliser l'uniformité, mais nous devons avoir au moins ces trois éléments constitutifs de notre communauté de vues, faute de quoi notre organisation périra.

45. Telle était la situation à San-Francisco en 1945. Avons-nous progressé, avons-nous atteint un développement qui nous dispense de ces éléments essentiels de notre philosophie commune? Je ne le pense pas. Je crois que nous devons, en 1955 plus que jamais, attacher une grande importance à ces éléments, et les cultiver. Que s'est-il passé en effet depuis 1945? Je crois qu'en fait les auteurs de la Charte ont fondé leurs conceptions sur l'idée d'un monde unifié. En 1945, le monde unifié n'était pas tout à fait une réalité, mais il était pour partie une réalité, pour partie une espérance. Les terribles expériences de la guerre et notre combat pour la cause commune avaient fait croire à beaucoup de gens que le monde allait vers l'unité. Mais, depuis 1945, cette idée a perdu du terrain. La difficulté fondamentale, pour l'Organisation des Nations Unies, c'est qu'elle veut partir de cette conception du monde unifié, alors que le monde est, en fait, coupé en deux.

46. Examinons l'un des aspects de la question et voyons comment ce monde a évolué depuis 1945. J'ai parlé des divers éléments de notre communauté de vues, j'ai indiqué quels étaient ces éléments, et j'ai insisté sur le concept de l'égalité souveraine des nations. Depuis la Conférence de San-Francisco, l'évolution du monde a présenté deux aspects. D'une part, de nouvelles nations sont nées. Il y a maintenant en Asie une République des Philippines indépendante, une Inde indépendante, un Pakistan indépendant, une Ceylan indépendante, une Birmanie indépendante, un Laos indépendant, un Cambodge indépendant et un Viet-Nam indépendant. Cette évolution est conforme à l'esprit de la Charte. Ces anciennes colonies ou ces anciens protectorats jouissent aujourd'hui de l'égalité souveraine parmi les nations. Cette évolution permet tous les espoirs. Elle est digne de l'Organisation des Nations Unies et des Etats Membres qui l'ont permise. D'autre part, l'évolution du monde s'est manifestée sous un autre aspect. Nous avons vu la Lettonie, l'Estonie, la Lituanie, la Pologne la Tchécoslovaquie, l'Albanie, la Bulgarie, la Hongrie, la Roumanie et la Mongolie perdre toute la souveraineté et toute l'indépendance qu'elles pouvaient avoir. Cette évolution est contraire à l'esprit de la Charte.

47. Nous nous trouvons donc devant deux tendances: l'une conforme à l'esprit de la Charte, qui favorise l'égalité souveraine des nations, l'autre, contraire à l'esprit de la Charte, qui vise à abolir l'indépendance des nations et à édifier des empires. Tel est le dilemme, tel est le problème capital auquel le monde doit faire face.

48. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, nous avons tous été troublés par les incidents survenus dans la zone de Gaza, dans l'île de Chypre, en Afrique du Nord. Nous nous sommes penchés sur la question de l'Irian occidental et sur la question du Sud-Ouest Africain. Toutes ces questions et tous ces incidents s'effacent devant le conflit majeur entre ces deux tendances de l'évolution, celle qui est conforme à la

line of development, the Charter line, for the realization of the sovereign equality of nations, and the other line of development, for the suppression of the freedom and independence of peoples and the building of empires.

49. This, therefore, is the issue. Shall the frontier of freedom be maintained, and perhaps extended, so that the day will come when the whole world will really exist on the basis of the Charter, when every nation will feel certain and confident that its sovereignty will be respected by others? Or shall the world hereafter be entirely engulfed within the Iron Curtain? That is the central issue before the world today. All other issues and questions sink into insignificance when we face that issue.

50. So far as that supreme issue of the age is concerned, we are all involved—no matter what political systems we have and no matter where we are situated. I would go even further and say that, in the face of this supreme issue, we must all take a stand. The interests of all of us are at stake—the interests of the free Member States and those of the free applicant States.

51. How does this question of the admission of new Members affect the supreme issue of this age? The slogan is: "all eighteen," or "eighteen or none." Now, this eighteen includes five satellite States. The four European satellite States are remote from my country. I admit that my Government's knowledge of those States may not be as ample as that of other delegations here. At the 27th meeting of the *Ad Hoc* Political Committee, we heard a presentation of the situation in those four satellite States of Europe by the representative of Cuba. He told us about conditions in the Danube valley. He pictured for us the system of slave labour and the persecution of religion. Since I do not know that part of the world so well as some other representatives, I did not myself set forth any arguments on those points.

52. But several facts are clear. These Danubian satellite States were condemned only yesterday by the United Nations for their aggression against Greece. That is common knowledge. No matter how remote my country may be from the Danube valley, we know that fact. And that fact seems to me to be very important for the consideration of the United Nations.

53. Then, there is another fact—a fact which we know without having to have an intimate knowledge of these countries. Whether we like or do not like the political, social and economic systems in those countries, we know for certain that the systems are imposed from outside. I cannot imagine that the people of Hungary would of themselves choose to persecute the Catholic Church or to condemn a prince of the Church to a death sentence. Could any representative here say in conscience that the systems prevailing in those countries are not imposed from outside? Can any representative really believe that these four European satellite States are not today mere colonies of the Soviet Union—and slave colonies at that? Other representatives claim that they know more about these States than I do. I am bound to

Charte et qui consacre l'égalité souveraine des nations, et celle qui aboutit à abolir la liberté et l'indépendance des peuples et à constituer des empires.

49. Voici donc la question qui se pose : maintiendra-t-on ou même étendra-t-on le domaine de la liberté, verrons-nous le jour où le monde entier appliquera les principes de la Charte et où chaque nation aura la certitude que les autres respecteront sa souveraineté ? Ou bien le monde disparaîtra-t-il tout entier derrière le « rideau de fer » ? Telle est la question centrale qui se pose aujourd'hui au monde, telle est la question qui prime tout le reste.

50. Cette question primordiale de notre époque, nous y sommes tous intéressés, quels que soient le système politique ou la position géographique de notre pays. J'irai même plus loin, et je dirai qu'à l'égard de cette question primordiale nous devons tous prendre position. Ce sont nos intérêts à tous qui sont en jeu — les intérêts des Etats libres, qu'ils soient Membres de l'Organisation ou candidats à l'admission.

51. Quel rapport y a-t-il entre l'admission de nouveaux Membres et le problème capital de notre époque ? On nous crie : « Tous les 18 », ou : « Dix-huit ou rien ». Or, ces 18 Etats comprennent cinq Etats satellites. Certes, les quatre Etats satellites d'Europe sont très éloignés de mon pays. Je reconnais que mon gouvernement peut ne pas avoir sur ces Etats des renseignements aussi complets que certaines autres délégations. A la 27^e séance de la Commission politique spéciale, le représentant de Cuba nous a exposé la condition de ces quatre Etats satellites d'Europe. Il nous a décrit la situation de la vallée du Danube. Il nous a fait un tableau du régime de travail forcé et de la persécution religieuse. Comme je ne connais pas cette partie du monde aussi bien que certains autres représentants, je n'ai présenté aucune observation à ce sujet.

52. Mais certains faits sont bien établis. Hier encore ces Etats satellites de la région danubienne ont été condamnés par les Nations Unies pour avoir attaqué la Grèce. Ce fait est connu de tous. Si loin que nous soyons de la vallée du Danube, nous savons cela en Chine. Et ce fait est d'une telle importance qu'il doit être pris en considération par les Nations Unies.

53. Il y a encore un autre fait, un fait que nous savons, même si nous ne connaissons pas intimement ces pays. Que nous aimions ou que nous n'aimions pas le régime politique, social et économique de ces pays, nous savons parfaitement que ce régime leur est imposé de l'extérieur. Je ne puis imaginer que le peuple hongrois déciderait de lui-même de persécuter l'Eglise catholique ou de condamner à mort un prince de l'Eglise. Est-il ici un représentant qui puisse soutenir sérieusement que le régime de ces pays n'est pas imposé de l'extérieur ? Est-il un représentant qui pense réellement que ces quatre satellites européens ne sont pas aujourd'hui de simples colonies de l'Union soviétique, je dirais même des colonies d'esclaves ? D'autres représentants prétendent qu'ils en savent plus que moi sur ces Etats. Je l'admets, jusqu'à un certain point. Mais je ne puis

defer, to a certain extent, to their opinion. But I cannot believe that they could really support the admission of those States to the United Nations.

54. Then, there is Outer Mongolia. During the long debates in the *Ad Hoc* Political Committee, only six delegations testified to the qualifications of Outer Mongolia and tried to prove that Outer Mongolia was qualified for membership of the United Nations. Those delegations were the Soviet Union, the Ukrainian SSR, the Byelorussian SSR, Poland, Czechoslovakia and India. I submit that the testimony of those six delegations on this question is biased, is prejudiced, is not objective, is not impartial. My country is closer to Outer Mongolia. I think that what I present to the Security Council on this subject deserves some consideration by the members of the Council. I shall not go back into history. I shall not touch upon complicated issues. I shall present to this Council only one consideration: is Outer Mongolia peace-loving?

55. In 1947, Mongolian troops invaded my country to a depth of 100 kilometres, to a point called the Peitashan. At the time when that aggression took place, I duly reported it to this Council.⁴

56. We all know, too, that Outer Mongolia participated with the Chinese Communists and the Korean Communists in the war in Korea against the United Nations. Mongolian cavalry, Mongolian tank corps, Mongolian pilots fought against the United Nations in Korea. There are in Formosa 5,000 ex-prisoners of war who saw the Mongolians in action, who saw the Mongolians fighting side by side with North Koreans and Chinese Communists against the United Nations. I offer to welcome a commission of the Security Council in my country for the purpose of questioning these 5,000 witnesses. I offer, as an alternative, to bring here as many witnesses as members may desire to question and examine. The fact that Outer Mongolia has committed aggression against the United Nations is indisputable.

57. The United Kingdom representative states that his Government is not certain about Outer Mongolia's claims but feels obliged to defer to the opinion of India, in particular. My Government is, I think, in a slightly better position to know Outer Mongolia than is the Indian Government. I therefore find it as difficult as the United Kingdom representative finds it easy to defer to India's opinion.

58. Finally, in this debate in the Security Council, we have been reminded again and again that public opinion is overwhelmingly in support of this package deal, and that that is confirmed by the fifty-two votes in favour of the proposition. I know very well that there were fifty-two votes cast in favour of the proposition. If, when people say "public opinion", they mean the opinion of the delegations at the Headquarters of the United Nations, I think that they are

croire que ces représentants puissent réellement appuyer l'admission de ces Etats dans l'Organisation des Nations Unies.

54. Il y a, ensuite, la Mongolie extérieure. Au cours de la longue discussion qui s'est déroulée à la Commission politique spéciale, six délégations seulement ont fait valoir les titres de la Mongolie extérieure et tenté de prouver que ce pays réunit les conditions requises pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies. Ces délégations étaient celles de l'Union soviétique, de la RSS d'Ukraine, de la RSS de Biélorussie, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de l'Inde. A mon avis, le témoignage de ces six délégations est partial, partisan et dénué de toute objectivité. Mon pays est proche voisin de la Mongolie extérieure. A ce titre, notre position devrait retenir l'attention des membres du Conseil. Je ne reviendrai pas en arrière. Je ne traiterai pas de problèmes complexes. Je me contenterai de poser une seule question au Conseil: la Mongolie extérieure est-elle pacifique?

55. En 1947, les troupes mongoles ont envahi mon pays sur une profondeur de 100 kilomètres jusqu'au mont Peï-ta-chan. A l'époque, j'ai dûment signalé cette agression au Conseil.⁴

56. Nous savons tous également que la Mongolie extérieure a participé, aux côtés des communistes chinois et coréens, à la guerre de Corée menée contre l'Organisation des Nations Unies. La cavalerie mongole, les blindés mongols, les pilotes mongols ont combattu contre les Nations Unies en Corée. Il y a à Formose 5.000 anciens prisonniers de guerre qui ont vu les Mongols en action, qui ont vu les Mongols combattre aux côtés des Coréens du Nord et des communistes chinois contre les Nations Unies. Je suis prêt à accueillir dans mon pays une commission du Conseil de sécurité, qui pourrait questionner ces 5.000 témoins. Je suis également prêt à amener ici tous les témoins que les membres du Conseil voudraient interroger. Le fait que la Mongolie extérieure a commis une agression contre les Nations Unies est établi sans conteste.

57. Le représentant du Royaume-Uni déclare que son gouvernement n'est pas certain du bien-fondé de la demande de la Mongolie extérieure, mais se croit tenu de s'en remettre à l'opinion de l'Inde, en particulier. Mon gouvernement est, je crois, mieux à même que le Gouvernement de l'Inde de savoir ce qu'est la Mongolie extérieure. Il est donc pour moi aussi difficile de me ranger à l'avis de l'Inde qu'il est aisé pour le représentant du Royaume-Uni de le faire.

58. Enfin, dans le présent débat du Conseil de sécurité, on nous a rappelé à maintes reprises que l'opinion publique appuie avec force l'admission en bloc, ce que confirmeraient les 52 suffrages exprimés en faveur de cette proposition. Je sais très bien que la proposition a obtenu 52 voix. Si par « opinion publique » on entend l'opinion des délégations réunies au Siège de l'Organisation des Nations Unies, je pense qu'on a raison de dire que l'opinion publique appuie avec force l'admission en

⁴ See *Official Records of the Security Council, Second Year, Special Supplement No. 3, appendix 4.*

⁴ *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, deuxième année, Supplément spécial n° 3, appendice 4.*

right when they say that public opinion is overwhelmingly in support of the package deal. But if they mean the opinion of the peoples of the world, I do not think that they are right.

59. It remains to be seen how the common people the world over would look upon this package deal. I myself believe that the peoples all over the world expect the United Nations to stand by its principles. When we sacrifice our principles, the peoples of the world will say we sacrifice the existence of the United Nations—that is, we commit moral suicide. As it is, the Security Council has been incapacitated by the Soviet veto. We turned to the Assembly to use its moral influence. When you base a proposition on a deal—and I will say an illegal and immoral deal—I am afraid you are destroying that very moral prestige of the Assembly which we hoped the United Nations could use for the good of all the peoples of the world.

60. I appeal to all delegations to join with my delegation to make a last fight for the preservation of the United Nations. I appeal to all delegations to muster enough courage to stand up to the Soviet Union and say: "We will not be dictated to".

61. I formally move an amendment [S/3506] to the joint draft resolution submitted by Brazil and New Zealand [S/3502]. I would add the names of Korea and Viet-Nam to the list of applications for membership contained in the second paragraph of the draft resolution.

62. The PRESIDENT: It appears to me that before we vote on the amendment, we should vote on the question of priority, and I intend to put to the Council the proposal of the representative of Iran [702nd meeting] that the draft resolution sponsored by Brazil and New Zealand should have priority over all other draft resolutions.

63. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Is it necessary to put that proposal to the vote? I did not hear any objections.

64. The PRESIDENT: I understand that the representative of China does object to that draft resolution being given priority.

65. Mr. TSIANG (China): That is quite correct.

66. The PRESIDENT: Then I shall put to the vote the proposal of the representative of Iran.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Brazil, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.

Against: China.

bloc. Mais, si l'on entend par là l'opinion des peuples du monde, je ne pense pas que l'on ait raison.

59. Il reste à voir ce que penseront les peuples du monde de ce marchandage que serait l'admission en bloc. Je suis convaincu que, dans le monde entier, les peuples attendent de l'Organisation des Nations Unies qu'elle respecte ses principes. Si nous sacrifions nos principes les peuples du monde diront que nous sacrifions l'existence même des Nations Unies, par un véritable suicide moral. En fait, le Conseil de sécurité s'est trouvé paralysé par le veto de l'Union soviétique. Nous nous sommes adressés à l'Assemblée générale pour qu'elle use de son influence morale. Lorsque vous fondez une proposition sur un marchandage — et je dirai même un marchandage illégal et immoral — je crains que vous ne ruiniez précisément l'autorité morale de l'Assemblée, alors que les Nations Unies, nous l'espérons, devaient user de cette autorité pour le bien de tous les peuples du monde.

60. J'adresse un appel à toutes les délégations pour qu'elles se joignent à la mienne et fassent un dernier effort pour préserver l'existence même de l'Organisation des Nations Unies. Je leur demande d'avoir le courage de résister à l'Union soviétique et de lui dire: Nous n'accepterons pas votre diktat.

61. Je présente un amendement formel [S/3506] au projet de résolution du Brésil et de la Nouvelle-Zélande [S/3507]. Je demande que les noms de la Corée et du Viet-Nam figurent sur la liste des demandes d'admission énumérées au deuxième paragraphe du projet de résolution.

62. Le PRESIDENT [*traduit de l'anglais*]: Il me semble qu'avant de voter sur l'amendement, nous devrions trancher la question de priorité, et j'ai l'intention de mettre aux voix la proposition du représentant de l'Iran [702^e séance] tendant à donner la priorité au projet de résolution du Brésil et de la Nouvelle-Zélande;

63. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Est-il indispensable de mettre cette proposition aux voix? Pour ma part, je n'ai entendu aucune objection.

64. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je crois comprendre que le représentant de la Chine s'oppose à ce que ce projet de résolution ait priorité.

65. M. TSIANG (Chine) [*traduit de l'anglais*]: C'est exact.

66. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Dans ce cas, je mets aux voix la proposition du représentant de l'Iran.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Brésil, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Vote contre: la Chine.

Abstaining: Belgium, United States of America.

The proposal was adopted by 8 votes to 1, with 2 abstentions.

67. The PRESIDENT: We shall now proceed to vote on the draft resolution of Brazil and New Zealand [S/3502].

68. Mr. SARPEN (Turkey): An important amendment to this draft resolution has been presented by the representative of China. I feel that we should now adjourn and meet again this afternoon. We could then think over the amendment meanwhile. I formally move that we now adjourn until 3 p.m. today.

69. The PRESIDENT: I shall put that motion to the vote. Although it is a motion for an adjournment until a fixed time, it is open to debate if anyone wishes to speak.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Belgium, China, France, Iran, Peru, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Brazil, Union of Soviet Socialist Republics.

Abstaining: New Zealand.

The proposal was adopted by 8 votes to 2, with 1 abstention.

The meeting rose at 12.30 p.m.

S'abstiennent : Belgique, Etats-Unis d'Amérique.

Par 8 voix contre une, avec 2 abstentions, la proposition est adoptée.

67. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Nous allons maintenant procéder au vote sur le projet de résolution du Brésil et de la Nouvelle-Zélande [S/3502].

68. M. SARPEN (Turquie) [*traduit de l'anglais*] : Le représentant de la Chine a présenté un amendement important à ce projet de résolution. A mon avis, nous devrions dès maintenant ajourner la séance à cet après-midi. D'ici là, nous pourrions réfléchir à cet amendement. Je propose formellement de lever la séance et de nous réunir de nouveau à 15 heures.

69. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je vais mettre aux voix la motion d'ajournement. Il s'agit d'un ajournement à une heure déterminée, et la discussion est permise sur cette motion.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Belgique, Chine, France, Iran, Pérou, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Votent contre : Brésil, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstient : la Nouvelle-Zélande.

Par 8 voix contre 2, avec une abstention, la motion est adoptée.

La séance est levée à 12 h. 30

SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS
DÉPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA — ARGENTINE : Editorial Sudamericana S. A., Calle Alsina 500, Buenos Aires.

AUSTRALIA — AUSTRALIE : H. A. Goddard Pty., Ltd., 255a George Street, Sydney, N.S.W.; 90 Queen Street, Victoria,
Melbourne University Press, Carlton N. 3 Victoria.

AUSTRIA — AUTRICHE : Gerold & Co., Graben 31, Wien I.

E. Wüllerstorff, Book Import and Subscription Agency, Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.

BELGIUM — BELGIQUE : Agence et Messageries de la Presse S. A., 14-22 rue du Pencil, Bruxelles.
W. H. Smith & Son, 71-75 bd Adolphe-Max, Bruxelles.

BOLIVIA — BOLIVIE : Libreria Selecciones, Empresa Editora "La Razon", Casilla 972, La Paz.

BRAZIL — BRÉSIL : Livraria Agir Rua Mexico 98-B, Caixa Postal 3291, Rio de Janeiro, D.F.; à São Paulo et Belo Horizonte.

CAMBODIA — CAMBODGE : Papeterie-Librairie nouvelle, Albert Portail, 14 av. Bouilloche, Phnom-Penh.

CANADA : The Ryerson Press, 299 Queen Street West, Toronto, Ontario.
Periodica, 5112 av. Papineau, Montréal 34.

CEYLON — CEYLAN: The Associated Newspapers of Ceylon, Ltd., Lake House, Colombo.

CHILE — CHILI : Libreria Ivens, Calle Cosilla 205, Santiago.
Editorial del Pacifico, Ahumada 57, Santiago.

CHINA — CHINE : The World Book Co., Ltd., 99, Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.
The Commercial Press, Ltd., 211 Honan Rd., Shanghai.

COLOMBIA — COLOMBIE : Libreria Nacional, Ltda., 20 de Julio, San Juan-Jesus, Baranquilla
Libreria Buchholz Galeria, Av. Jiménez de Quesada 8-40, Bogotá.
Libreria América, Sr. Jaime Navarro R., 49-58 Calle 51, Medellín.

COSTA RICA : Trejos Hermanos, Apartado 1313, San José.

CUBA : La Casa Belga, René de Smedt, O'Reilly 455, La Habana.

CZECHOSLOVAKIA — TCHÉCOSLOVAQUIE : Československý Spisovatel, Národní Trída 9, Praha I.

DENMARK — DANEMARK : Messrs. Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København.

DOMINICAN REPUBLIC — RÉPUBLIQUE DOMINICAINE : Libreria Dominicana, Calle Mercedes 49, Apartado 656, Ciudad Trujillo.

ECUADOR — ÉQUATEUR : Libreria Científica Bruno Moritz, Casilla 362, Guayaquil et a Quito.

EGYPT — ÉGYPTE : Librairie "La Renaissance d'Égypte", 9 Sharia Adly Pasha, Cairo.

EL SALVADOR : Manuel Navas y Cia., "La Casa del Libro Barato", 1ª Avenida Sur 37, San Salvador.

FINLAND — FINLANDE : Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE : Editions A. Pedone, 13 rue Soufflot, Paris V°.

GERMANY — ALLEMAGNE : R. Eisenschmidt, Kaiserstrasse 49, Frankfurt/Main.
Buchhandlung Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
W. E. Saarbach, G.m.b.H., Ausland-Zeitungs-handel, Gereonstrasse, 25-29, Köln 1 (22c).

GREECE — GRÈCE : Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street, Athènes.

GUATEMALA : Sociedad Económica Financiera, Edf. Briz, Do. 207, 6a Av. 14-33, Zona I, Guatemala City.

HAITI : Max Bouchereau, Librairie "A la Caravelle", Boite postale 111B, Port-au-Prince.

HONDURAS : Libreria Panamericana, Calle de la Fuente, Tegucigalpa.

HONG KONG : Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.

ICELAND — ISLANDE : Bokaverzluc Sigfusar Eymundssonar, Austurstreti 18, Reykjavik.

INDIA — INDE : Oxford Book & Stationery Company, Scindia House, New Delhi.
P. Varadachary & Co., 8 Linghi Chetty Street, Madras I.

INDONESIA — INDONÉSIE : Jajasan Pembangunan, Gunung Sahari 84, Djakarta.

IRAN : "Guity", 482, Av. Ferdowsi, Teheran.

IRAQ — IRAK : Mackenzie's Bookshop, Book-sellers and Stationers, Baghdad.

ISRAEL : Blumstein's Bookstores, Ltd., 35 Allenby Road, P.O.B. 4154, Tel Aviv.

ITALY — ITALIE : Libreria Commissionaria Sansoni, Via Gino Capponi 26, Firenze.

JAPAN — JAPON : Maruzen Co., Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, P.O.B. 605, Tokyo Central.

LEBANON — LIBAN : Librairie Universelle, Beyrouth.

LIBERIA : Mr. Jacob Momolu Kamara, Gurdy and Front Streets, Monrovia.

LUXEMBOURG : Librairie J. Schummer, Place Guillaume, Luxembourg.

MEXICO — MEXIQUE : Editorial Hermes, S. A., Ignacio Mariscal 41, Mexico, D.F.

NETHERLANDS — PAYS-BAS : N. V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's Gravenhage.

NEW ZEALAND — NOUVELLE-ZÉLANDE : The United Nations Association of New Zealand, G.P.O. 1011, Wellington.

NORWAY — NORVÈGE : Johan Grundt Tanum Forlag, Kr Auguststg 7^a, Oslo.

PAKISTAN : Thomas & Thomas, Fort Mansion, Frere Road, Karachi.

Publishers United, Ltd., 176 Anarkali, Lahore.
The Pakistan Co-operative Book Society, 150 Govt. New Market, Azimpura, Dacca, East Pakistan (and at Chittagong).

PANAMA : José Menéndez, Agencia Internacional de Publicaciones, Plaza de Arango, Panamá.

PARAGUAY : Agencia de Librerías de Salvador Nizza, Calle Pte. Franco 39-43, Asunción.

PERU — PÉROU : Libreria internacional del Perú S. A., Casilla 1417, Lima et a Arequipa.

PHILIPPINES : Afemar's Book Store, 749 Riza Avenue, Manila.

PORTUGAL : Livraria Rodrigues, Rua Auréa 186-188, Lisboa.

SINGAPORE — SINGAPOUR : The City Book-store, Ltd., Winchester House, Collyer Quay Singapore.

SPAIN — ESPAGNE : Libreria Mundi-Prensa, Lagasca, 38, Madrid.
Libreria José Bosch, Ronda Universidad 11, Barcelona.

SWEDEN — SUÈDE : C. E. Fritze Kungl. Hovbok-handel, Fredsgatan 2, Stockholms 16.

SWITZERLAND — SUISSE : Librairie Payot, S.A., 1, rue de Bourg, Lausanne, et à Bâle, Borne, Genève, Moutreaux, Neuchâtel, Vevey, Zurich.
Librairie Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zurich I.

SYRIA — SYRIE : Librairie Universelle, Damas.

THAILAND — THAÏLANDE : Pramuan Mit., Ltd., 55, 57, 59 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

TURKEY — TURQUIE : Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu-Istanbul.

UNION OF SOUTH AFRICA — UNION SUD-AFRICAINE : Van Schaik's Bookstore (Pty.), P.O. Box 724, Pretoria.

UNITED KINGDOM — ROYAUME-UNI : H.M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E.1; and at H.M.S.O. Shops in London, Belfast, Birmingham, Bristol, Cardiff, Edinburgh and Manchester.

UNITED STATES OF AMERICA — ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : International Documents Service, Columbia University Press, 2960 Broadway, New York 27, N.Y.

URUGUAY : Oficina de Representación de Editoriales, Prof. Héctor d'Elia, 18 de Julio 1333, Palacio Diaz, Montevideo.

VENEZUELA : Libreria del Este, Av. Miranda 52, Edf. Galipan, Caracas.

VIET-NAM : Librairie Albert Portail, 185-193, rue Catinat, Saigon.

YUGOSLAVIA — YOUGOSLAVIE : Drzavno Produccne, Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/II, Beograd.

Cankars Endowment (Cankarjeva Zalozba), Ljubljana (Slovenia).

VIII.56

Orders from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to

Sales Section, European Office of the United Nations,
Palais des Nations, GENEVA, Switzerland, or
Sales and Circulation Section, United Nations,
NEW YORK, U.S.A.

Les commandes émanant de pays où des agents attirés n'ont pas encore été nommés peuvent être adressées à la

Section des Ventes, Office européen des Nations Unies,
Palais des Nations, GENEVE (Suisse) ou
Section des Ventes et de la Distribution, Nations Unies,
NEW-YORK (États-Unis)

A.R.P. des Petits-Fils de Léonard Danel, 39, rue Victor-Hugo, PANTIN (Seine)